COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 03 septembre 2026

Heure d'ouverture de la séance : 19H30

Secrétaire de séance : Marie-Blandine LEROY-DEVOS

Nombre de membres En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Pouvoir : 2	**Présents :** Corinne DUCROCQ, Dominique BEAU, Morgane AUTHIER, Dominique JOUSSE, Christian BERTRAND, Gilles COUSTY, Laetitia LACOTTE, Françoise LE GOFF, Marie-Blandine LEROY-DEVOS, Josiane ROULON, Marie-Christine SAUMANDE, Jean-François THOMASSON, Francis VALENTIN **Absents excusés :** Pauline BONIN, Fabrice LACOMBE-MENEGHELLO **Absents :** 0

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal 06 juillet 2026 – Délibération.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 06 juillet 2026. Aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05 août 2026 – Délibération.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 05 août 2026. Aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Modification du tarif de la convention avec Explo Nature Evasion – Délibération

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le tarif actuel de la convention pour Explo Nature Evasion est de 150 euros par an.

Il a été constaté sur l'année qui s'est écoulée, une sensible augmentation de la consommation d'électricité.

Il est donc proposé d'augmenter le tarif de la convention pour Explo Nature Evasion et de le passer à 180 euros par an.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** d'augmenter le tarif de la convention pour Explo Nature Evasion à 180 euros par an.

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

4. Appel urgent à l'action pour un moratoire sur la gestion des déchets en Dordogne – Délibération

Mme le Maire expose le courrier de l'Association Citoyenne Lutte Déchets 24 Pour un Service Public daté du 06 juillet 2026, demandant le vote d'une motion de défiance envers le SMD3, exigeant la mise en place immédiate d'un moratoire sur la réforme en cours par le Conseil Municipal.

L'association demande également d'exiger un vrai débat démocratique, associant usagers, élus, associations, syndicats et professionnels, pour repenser ensemble un système juste, efficace et acceptable pour tous.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la demande d'appel urgent à l'action pour un moratoire sur la gestion des déchets en Dordogne par l'Association Citoyenne Lutte Déchets 24 Pour un Service Public.

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

5. Calcul de la redevance d'occupation du domaine public par ANTARGAZ en 2026 – Délibération

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le courrier ou figure le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune concernant les longueurs de réseau de gaz.

Il convient d'établir un titre de recette d'un montant de 198 euros et de l'adresser à ANTARGAZ.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte,** le paiement de la redevance d'occupation du domaine public qui s'élève à 198 euros pour l'année 2026.

- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

6. Calcul de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS en 2026 – Délibération

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le courrier concernant le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il convient d'établir un titre de recette d'un montant de 245 euros et de l'adresser à Enedis.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte,** le paiement de la redevance d'occupation du domaine public qui s'élève à 245 euros pour l'année 2026.

- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

7. Renouvellement de la convention du Naturopathe – Délibération

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la convention du Naturopathe est arrivée à échéance le 31 août 2026. Il convient donc de la renouveler, soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. L'occupant s'engage durant cette période à payer une redevance annuelle de 300 euros en deux fois : 150 euros le 1er septembre 2026 et 150 euros le 1er mars 2027.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte,** de renouveler la convention du Naturopathe pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 et de lui demander le paiement d'une redevance annuelle de 300 euros en deux fois : 150 euros le 1er septembre 2026 et 150 euros le 1er mars 2027.

- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

8. Mise à jour de la liste des dépenses autorisées avec la régie des avances – Délibération

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir fait le point avec le comptable de la trésorerie, il est nécessaire de mettre à jour la liste des dépenses autorisées avec la régie des avances.

Liste des dépenses :

- Achat de petit équipement (article 60632)
- Achat d'alimentation (article 60623)
- Achat de fournitures d'entretien (article 60631)
- Achat de carburant (article 60622)
- Achat de produits divers pour les fêtes et cérémonies (article 6232)
- Achat de fournitures administratives (article 6064)
- Achat de timbres (article 6261)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte,** de mettre à jour la liste des dépenses autorisée avec la régie des avances.

- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

9. Mise à jour de la liste des recettes autorisées avec la régie des recettes – Délibération

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir fait le point avec le comptable de la trésorerie, il est nécessaire de mettre à jour la liste des recettes autorisées avec la régie des recettes.

Liste des recettes :

- Recettes liées à la vente des photocopies
- Recettes liées à la location des salles municipales
- Recettes liées à des dons spontanés d'associations ou de particuliers
- Recettes liées à la vente des jetons de chauffage
- Recettes liées à la vente ou aux droits de concessions au cimetière

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte,** de mettre à jour la liste des recettes autorisée avec la régie des recettes.
- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

10. Validation du rapport d'activité 2025 de l'ATD 24 – Délibération

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activité 2025 de l'ATD 24 pour validation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve,** la validation du rapport d'activité 2025 de l'ATD 24.
- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

11. Validation du rapport d'activité 2025 du SDE 24 – Délibération

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activité 2025 du SDE 24 pour validation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve,** la validation du rapport d'activité 2025 du SDE 24.
- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

12. Achat de deux parcelles de terrain contiguës au cimetière – Délibération

Mme le Maire informa le Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 8 695 mètres carrés pour un montant de 5 000 euros, afin d'agrandir le cimetière.

Elle précise également que seule 1 170 mètre carré seront gardés pour ce projet, le reste sera revendu.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve,** l'achat des deux terrains pour une superficie totale de 8 695 mètres carrés pour un montant de 5 000 euros.
- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

13. Décision modificative pour l'intégration des études concernant des travaux réalisés en 2025 (Plaine des Sports et cour de l'école) – Délibération

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative afin d'intégrer les études concernant des travaux réalisés en 2025 (Plaine des Sports et cour de l'école).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve,** l'intégration des études concernant des travaux réalisés en 2025 (Plaine des Sports et cour de l'école) via une décision modificative.
- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

14. Présentation des devis pour le remplacement des 3 portails du cimetière – Délibération

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder au changement des trois portails du cimetière.

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal :

- ATELIER ESCOFFIER : 3 portails métalliques pour un montant de 15 120,00 euros.
- SARL RIOU : 3 portails en aluminium pour un montant de 15 805,20 euros.

Par ailleurs, le 1er adjoint informe qu'une option a été proposée pour la pose de 3 vitrines pour un montant supplémentaire de 1 152,00 euros par l'ATELIER ESCOFFIER.

Le choix du Conseil Municipal se porte donc sur le devis de l'entreprise ATELIER ESCOFFIER pour un montant de 15 120,00 euros pour les 3 portails métalliques, et valide également les 1 152,00 euros supplémentaires pour les 3 vitrines.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de L'ATELIER ESCOFFIER pour un montant total de 16 272,00 euros (portails et vitrines compris).

- **Autorise,** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir.

Questions diverses

- Mme le Maire demande aux élus de bien vouloir lui communiquer les questions diverses 48 heures à l'avance. Dans le cas contraire, ces demandes seront présentées à la session suivante.

- La commission Fêtes et Cérémonies, menée par Laetitia LACOTTE travaille actuellement sur « Octobre rose ». Une exposition photo sur le cancer du sein est prévue du 23 octobre au 1er novembre 2026 au foyer rural. Un concert caritatif est également prévu le 31 octobre 2026.

- Concernant la fête de Noël, des réunions sont prévues prochainement avec les agriculteurs et avec l'Ostal. Des Food trucks seront présents sur la place de la Chapelle.

- Le 1er adjoint prend la parole pour expliquer à l'assemblée que des contrôles annuels concernant la sécurité et les équipements doivent être faits une fois par an à l'Ostal. À ce jour, ils n'ont pas encore été réalisés.

- La commission Communication travaille actuellement sur l'amélioration des médias.

- Concernant les agents techniques :

-Un avertissement a été envoyé à un agent qui a été pris en train de fumer en débroussaillant, malgré les interdictions et les risques sévères d'incendie dans la région. Un arrêt maladie a été reçu le lendemain.
-Un agent tout juste embauché par la collectivité a décidé de ne pas renouveler son contrat de travail.
-Deux nouveaux agents techniques rejoignent l'équipe : l'un est arrivé le 10 septembre 2026 et l'autre sera présent dès le 16 septembre 2026.
-Afin de faciliter les échanges et l'organisation du service technique, Gilles COUSTY sera dorénavant l'élu en charge des agents techniques.

Fin de séance : 21H00

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Du 10 septembre 2026

- **89-2026 : Modification du tarif de la convention avec Explo Nature Evasion – Délibération.**
- **90-2026 : Appel urgent à l'action pour un moratoire sur la gestion des déchets en Dordogne – Délibération.**
- **91-2026 : Calcul de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS en 2026 – Délibération.**
- **92-2026 : Calcul de la redevance d'occupation du domaine public par ANTARGAZ en 2026 – Délibération.**
- **93-2026 : Renouvellement de la convention du Naturopathe – Délibération.**
- **94-2026 : Mise à jour de la liste des dépenses autorisées avec la régie des avances – Délibération.**
- **95-2026 : Mise à jour de la liste des recettes autorisées avec la régie des recettes – Délibération.**
- **96-2026 : Validation du rapport d'activité 2025 de l'ATD – Délibération.**
- **97-2026 : Validation du rapport d'activité 2026 du SDE24 – Délibération.**
- **98-2026 : Achat de deux parcelles de terrain contiguës au cimetière – Délibération.**
- **99-2026 : Décision modificative pour l'intégration des études concernant des travaux réalisés en 2025 (Plaine des sports et cour de l'école) – Délibération.**
- **100-2026 : Présentation des devis pour le remplacement des 3 portails du cimetière – Délibération.**

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Dominique BEAU	
Morgane AUTHIER	
Dominique JOUSSE	
Christian BERTRAND	
Pauline BONIN	**Pouvoir à Dominique BEAU**
Gilles COUSTY	
Fabrice LACOMBE-MENEGHELLO	**Pouvoir à Laetitia LACOTTE**
Laetitia LACOTTE	
Françoise LE GOFF	
Marie-Blandine LEROY-DEVOS	
Josiane ROULON	
Marie-Christine SAUMANDE	
Jean-François THOMASSON	
Francis VALENTIN	